



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E110579

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 55 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT MALO

Siret : 477 515 738 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0033764-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135143457 W 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 135143457 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : SARL MAURICE PILARD

ZA DE L ORME  
35730 PLEURTUIT

Téléphone : 02 99 88 82 91

Portable : 06 30 56 49 24

Site Internet : www.pilard-chauffage-depannage.fr

E-mail : sarlmauricepilard@orange.fr

Responsabilité légale :

PILARD MAURICE CO-GÉRANT / PILARD ANTHONY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)  
MAJORITAIRE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	27/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	27/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/04/2023
o Chaudière bois	17/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES  
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE  
167 RUE DE LORIENT  
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.